

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2018**

Le trois Avril deux mille dix-huit à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PÈRE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire, en date du 28 Mars 2017.

**Présents** : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, M. Sébastien LOCQUET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Claude GANACHAUD, M. Samuel MORILLEAU, M. Nicolas GAUTREAU, Mme Raymonde CHAUVET, M. Pierrick MICHEL, Mme Magali THOMAS, Mme Andrée BAUDRU, M. Antoine BOIXEL, Mme Emeline DECORPS-GOURDON, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY Isabelle, Mme Véronique MORILLEAU.

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Joëlle BERTRAND pouvoir à Mme Edwige DU RUSQUEC, , Mme Marie-Line BONDU pouvoir à M. Philippe HOUDAYER, M. Mathieu GRAVOUIL pouvoir à M. Samuel MORILLEAU, Mme Françoise VOYAU pouvoir à Mme Andrée BAUDRU.

**Absents** : Mme Karine BIRAUD, M. Dominique BOSSARD

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Mme Andrée BAUDRU est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Mars 2018**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **DE-2018-03-01-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BATIMENT DE LA POSTE**

Monsieur Philippe HOUDAYER, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD et Madame Sandrine PERRIER, comptables publics en poste à la Trésorerie de BOUAYE et PORNIC, et que le Compte de Gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif du Budget Bâtiment de la Poste.

Monsieur Philippe HOUDAYER propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le Compte de gestion 2017 pour le Budget de la Poste.

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

## **DE-2018-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BATIMENT DE LA POSTE**

Monsieur Philippe HOUDAYER, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2017 du Bâtiment de la Poste.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir :

- 1 PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017
- 2 ARRETE les résultats définitifs comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	Prévisions	Réalisations
Dépenses	18 600,00 €	7 095,32 €
Recettes	18 600,00 €	19 171,16 €

<u>Investissement :</u>	Prévisions	réalisations
Dépenses	28 500,00 €	4 547,97 €
Recettes	28 500,00 €	19 191,01 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	5 103,84 €
dont 001 excédent d'investissement reporté	8 633,36 €
dont 1068 excédent capitalisé	10 000,00 €

### Résultat de clôture 2017 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	12 075,84 €	14 643,04 €
Déficit	/	/

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

## **DE-2018-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BATIMENT DE LA POSTE**

Mr Philippe HOUDAYER rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 12.075,84 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, d'affecter 10 000,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2018) et le reste repris en section de fonctionnement au budget 2018, soit 2 075,84 € (article 002).

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

## **DE-2018-03-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BATIMENT DE LA POSTE**

La proposition du budget primitif 2018 est soumise à examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

14 500,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

30 300,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

## **DE-2018-03-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE**

Monsieur Philippe HOUDAYER, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD et Madame Sandrine PERRIER, comptables publics en poste à la Trésorerie de BOUAYE et PORNIC, et que le Compte de Gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif du Budget de la commune.

Monsieur Philippe HOUDAYER propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le Compte de gestion 2017 pour le Budget de la Commune.

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

## **DE-2018-03-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE**

Monsieur Philippe HOUDAYER, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2017 de la Commune.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir :

- 1 PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017,
- 2 ARRETE les résultats définitifs comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1.828.990,00 €	1.315.334,68 €
Recettes	1.828.990,00 €	2.021.700,32 €

<u>Investissement :</u>	Prévisions	réalisations
Dépenses	1.971.300,00 €	909.940,83 €
Recettes	1.971.300,00 €	1.236.293,80 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	131.246,93 €
dont 001 excédent d'investissement reporté	170.557,97 €
dont 1068 excédent capitalisé	550.000,00 €

Résultat de clôture 2017 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	706.365,64 €	326.352,97 €
Déficit	/	/

3 RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses :	655.000,00 €
Recettes :	262.000,00 €

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

**DE-2018-03-07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – COMMUNE**

Monsieur Philippe HOUDAYER rappelle que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 706 365,64 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, d'affecter 600 000,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2018) et le reste repris en section de fonctionnement au budget 2018, soit 106 365,64 € (article 002).

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

**DE-2018-03-08 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit définir le produit attendu des contributions directes et sa répartition par le vote des taux entre les trois impôts locaux.

Monsieur Philippe HOUDAYER, Adjoint aux Finances expose la proposition de la commission finances de ne pas augmenter les taux des 3 taxes :

Monsieur HOUDAYER expose dans le détail le produit fiscal attendu sans augmentation :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Bases Imposition 2017</b>	<b>Bases prévisionnelles 2018</b>	<b>Taux proposés pour 2018</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
Taxe Habitation	15,47 %	2 660 414	2 700 000	15,47 %	<b>417 690</b>
Taxe foncière sur propriété bâtie	19,18 %	1 841 385	1 877 000	19,18 %	<b>360 009</b>
Taxe foncière sur propriété non bâtie	44,30 %	127 105	128 400	44,30 %	<b>56 881</b>
					<b>834 580</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, de ne pas augmenter les taux des trois taxes.

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-08-DE
Date de réception de l'accusé : 13/04/2018 à 12:07
Date d'affichage de l'acte : 13/04/2018

### **DE-2018-03-09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE**

Monsieur HOUDAYER présente la proposition du budget primitif 2018 soumise par la Commission Finances à l'examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

- 1.840.000,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 2.074.000,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 06/04/2018
Date de réception de l'accusé : 17/04/2018
Date d'affichage de l'acte : 07/04/2018

### **DE-2018-03-10 SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « ECOLE PUBLIQUE DES HIRONDELLES »**

Comme précisé dans le ROB 2018, Monsieur le Maire souligne que des fonds de concours seront versés, à titre transitoire en 2018, aux communes de l'ex Communauté de Communes Cœur Pays de Retz pour un montant forfaitaire de 30 000.00 € par commune, et ce dans l'attente d'un accord global sur le pacte financier et fiscal. Les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement, qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir :

- DECIDE de présenter auprès de Pornic Agglo Pays de Retz, une demande de subvention dans le cadre des fonds de concours pour l'opération suivante :

## **Extension école publique des hirondelles « 3 classes + préau »**

**Coût total de cet investissement 569 731,00 € HT**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour l'instruction de ce dossier

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-10-DE
Date de réception de l'accusé : 13/04/2018 à 12:21
Date d'affichage de l'acte : 13/04/2018

### **DE-2018-03-11 DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC DEVANT LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de donner un nom à l'espace public devant le cimetière, et informe des choix proposés : Square de la Bascule, Parc de la Bascule, Place de la Bascule, Espace de la Bascule et Jardin de la Bascule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité des membres présents de dénommer cet espace public « jardin de la bascule ».

Signé le : 09/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-11-DE
Date de réception de l'accusé : 13/04/2018 à 12:25
Date d'affichage de l'acte : 13/04/2018

### **DE-2018-03-12 TRAVAUX AGENCEMENT SUR EXTENSION ECOLE PUBLIQUE DES HIRONDELLES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le marché de l'extension de l'école publique des hirondelles, le conseil municipal en date du 22 mai 2017, avait annulé le lot 12 agencement du marché, le lot étant infructueux.

Une nouvelle consultation a été réalisée auprès de 5 entreprises, avec une remise des offres le vendredi 30 mars 2018 à 12 heures.

La Commission MAPA s'est réunie le vendredi 30 mars 2018 à 13 h 30.

Seules deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- La Sté A.M.H pour un montant de 26 301,18 € HT
- La Sté Menuiserie CHEVALIER pour un montant de 40 221,27 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le choix de la commission MAPA, à savoir l'offre de la Sté A.M.H pour un montant de 26.301,18 € H.T soit 31.561,42 € TTC.

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-12-DE
Date de réception de l'accusé : 16/04/2018 à 10:11
Date d'affichage de l'acte : 16/04/2018

### **DE-2018-03-13 AVENANT LOT N° 13 ELECTRICITE**

Dans le cadre du marché de l'extension de l'école des Hirondelles, Monsieur le Maire présente un avenant au lot N° 13 Electricité concernant la pose d'alarmes incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, APPROUVE l'avenant suivant :

- Avenant N° 1 Courants Forts – Courants Faibles Lot N° 13 (Sarl EVOLIA) pour un montant de 2 154,30 € TTC

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-13-DE
Date de réception de l'accusé : 16/04/2018 à 10:13
Date d'affichage de l'acte : 16/04/2018

### **DE-2018-03-14 REGLEMENT DE LA PAUSE MERIDIENNE**

Monsieur LOCQUET informe les membres du conseil municipal des différentes réunions de travail qui ont été programmées en vue de l'élaboration d'un règlement à mettre en place pour la pause méridienne sur la cour de l'école. Ce règlement a été présenté aux directeurs des deux écoles, les représentants des parents d'élèves ainsi que les membres de la commission enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, le règlement de la pause méridienne.

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-14-DE
Date de réception de l'accusé : 13/04/2018 à 12:19
Date d'affichage de l'acte : 13/04/2018

### **DE-2018-03-15 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Date d'arrivée	Adresse	Références cadastrales	Surface	Zonage PLU	Nature du bien
13/03/2018	La tour	AE 19	510 m <sup>2</sup>	Ua	Non bâti
15/03/2018	10 rue de Brains	AE 38p	43 m <sup>2</sup> (Après division)	Ua	Bâti sur terrain propre
21/03/2018	6 rue de la Raterie	AB 168	320 m <sup>2</sup>	Ua	Bâti sur terrain propre
22/03/2018	23 rue des Granges	AE 47	326 m <sup>2</sup>	1 Au	Bâti sur terrain propre
23/03/2018	28 rue de la grenouillère	AC 213	343 m <sup>2</sup>	Ub	Bâti sur terrain propre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir, de renoncer au droit de préemption pour ces différentes parcelles

Signé le : 06/04/2018
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20180403-DE-2018-03-15-DE
Date de réception de l'accusé : 13/04/2018 à 12:15
Date d'affichage de l'acte : 13/04/2018

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DELEGATION ADJOINT**

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.